



## Puis-je entamer des démarches pour bénéficier de la nationalité française de mon père?

Par Houefa de claude, le 22/11/2020 à 12:19

Bjr Mr

Je viens ici vous soumettre ma requête afin que vous m'eclairiez sur la démarche à suivre.

En effet je suis une Beninoise habitant le Benin âgé aujourd'hui de 44 ans Sage-Femme de formation.

J'ai découvert dernièrement que mon père né en 1943 au Benin, secrétaire à l'époque en 1973 au sein de l'administration consulaire française en Cote d'Ivoire disposait d'une carte consulaire française et d'un passeport français de couleur bleu, sur ces documents il était bien écrit de nationalité française. Ce ne sont que ces documents que j'ai retrouvé aussi puis-je entamer des démarches pour bénéficier également en tant que sa fille de la nationalité française? Si oui par où commencer?

J'ai fait une demande copie intégrale de l'acte de naissance au SCEC à Nantes, ils m'ont répondu n'avoir pas trouvé son nom dans leur registre et que je pouvais le faire enregistrer.

Je ne dispose pas en la possession à part la carte consulaire et le passeport français de l'époque d'autres documents prouvant sa nationalité genre le certificat de nationalité française ou le décret de naturalisation.

Pouvez-vous me dire par où orienter mes démarches?

Je ne pense pas avoir été déclarée par mon père au registre de l'état français. Que faire?

Mon père avait contracté un mariage civil avec ma mère à cette période en 1977, j'ai l'acte de mariage en ma possession. Il est décédé aujourd'hui depuis 1985 ce qui n'a pas aussi été déclaré puisque c'est maintenant que j'ai eu connaissance de l'existence de ses documents français de mon père.

Cordialement

Par **youris**, le **22/11/2020** à **13:21**

bonjour,

votre père a-t-il déclaré votre naissance sur l'état civil français ?

vous pouvez demander en votre nom, un certificat de nationalité française selon ce lien :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1051>

salutations

Par **Marck\_ESP**, le **22/11/2020** à **14:05**

Bonjour

Si votre père n'a pas fait de déclaration de naissance d'un enfant français à l'époque (pouvait être fait à la section consulaire ). Etês vous certain qu'il était Français ?

Mais vous n'êtes pas née en France et aucune demande de nationalité n'a été établie lorsque vous étiez mineure.. Il y a donc peu de chance que vous puissiez l'obtenir aujourd'hui.

Peut-être que votre père a réintégré la nationalité béninoise

Que dit votre acte de naissance sur la nationalité de vos parents ?